



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le directeur du cabinet du ministre d'État

Paris, le

25 JAN. 2010

Messieurs les Secrétaires généraux,

A la suite de votre rencontre du 19 janvier avec la directrice des ressources humaines, vous avez souhaité recevoir confirmation des orientations retenues sur la proposition du secrétaire général pour ce qui concerne l'harmonisation des différents régimes d'aménagement et de réduction du temps de travail entre les différents secteurs de notre ministère.

Ces orientations qui vous ont été présentées concernent :

L'amplitude maximale de travail en horaires variables : l'amplitude maximale de la journée de travail en horaires variables est réduite à 11 heures.

Le nombre de jours RTT à disposition de l'employeur : le plafond des jours RTT à disposition de l'employeur est réduit à un maximum de 25% pour l'ensemble des modalités concernées, y compris pour le forfait, la mention « sauf nécessité de service » est remplacée par « pris dans les mêmes conditions que les congés annuels ».

La simplification du dispositif des déplacements : le dispositif est simplifié. Désormais, les déplacements du domicile vers un lieu de travail inhabituel seront compensés pour la fraction excédant 30 minutes par trajet (sauf cas particuliers non soumis à cet abattement).

Le forfait des cadres : la condition de l'accord de l'agent est remplacée par l'expression de sa demande. Afin de s'assurer du respect de la liberté de choix mais aussi des garanties minimales, un dispositif de suivi sera mis en œuvre.

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la CGT

Monsieur Jean HEDOU
Secrétaire général de FO

Monsieur Hubert LEBRETON
Secrétaire général de la CFDT

Monsieur Daniel PUIGMAL
Secrétaire général de l'UNSA

**Présent
pour
l'avenir**

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

Je tiens par ailleurs à vous confirmer également les réponses qui vous ont été faites, sur plusieurs questions que vous avez posées :

La proratisation des jours RTT pour les absences liées aux congés maladie : les doctrines variant d'un ministère à l'autre, ce sujet relève d'une décision interministérielle dans le contexte notamment de la constitution des directions départementales interministérielles. La rédaction du projet de texte est donc inchangée.

L'actualisation de l'instruction du 26 juillet 2001 : cette instruction sera reprise comme base, en vue de la rédaction d'une circulaire relative à l'ARTT au MEEDDM. Toutefois certains points, tels que les dérogations aux garanties minimales, devront être examinés séparément en lien avec les travaux évoqués ci-dessous.

Les dérogations aux garanties minimales : un groupe de travail sera mis en place pour traiter de ce sujet et proposer les modifications jugées nécessaires au projet de décret, à partir d'un état des lieux des pratiques des services. Des conclusions en seront tirées, en tant que de besoin, pour le cadrage national des DIR.

La journée de solidarité : le fractionnement des 7 heures sur l'année n'est pas une solution retenue.

La semaine de quatre jours : ce type de cycle n'est pas retenu ; il représente un risque trop important pour l'organisation des services.

Les heures supplémentaires : un chantier relatif aux heures supplémentaires sera ouvert en 2010, le calendrier restant à définir.

Le comité de suivi de l'ARTT : un comité de suivi sera mis en place afin de suivre les conditions de mise en œuvre de l'ARTT au MEEDDM. Ce comité examinera notamment un bilan annuel qui devra être produit dès septembre de l'année suivante, traitant de sujets tels que l'écrêtage horaire des agents en horaires variables. Ce bilan sera également présenté au CCHS. Il sera établi à partir de données fournies au niveau local par les services, qui seront elles-mêmes examinées en CLHS au sein de ces services.

Je vous prie de croire, Messieurs les Secrétaires généraux, à l'assurance de ma considération distinguée.


Jean-François CARENCO